
Adresse de la société populaire de Vitrey (Haute-Saône) qui suggère la suppression de la petite monnaie de cuivre et demande que les ventes de biens nationaux soient mises à la portée de tous, lors de la séance du 8 messidor an II (26 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Vitrey (Haute-Saône) qui suggère la suppression de la petite monnaie de cuivre et demande que les ventes de biens nationaux soient mises à la portée de tous, lors de la séance du 8 messidor an II (26 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 190-191;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25294_t1_0190_0000_13

Fichier pdf généré le 30/03/2022

gateurs qui, soufflant une doctrine empoisonnée, sement le désordre et l'anarchie morale dans des âmes timides, dans des cœurs encore trop faibles pour résister à l'impulsion dangereuse de ces faux philosophes; mais qu'ils apprennent enfin ces conspirateurs audacieux, que le système de l'athéisme est à jamais proscrit parmi nous; qu'ils aillent chés tous les tyrans de l'univers publier que la nation française vient de proclamer hautement l'existence de l'être Suprême, l'immortalité de l'âme; qu'ils aillent sonner l'alarme chés tous les rois étonnés de l'authenticité de nos principes, qu'ils aillent leur annoncer qu'un peuple devenu libre est un peuple vertueux.

Et vous législateurs, qui du sommet de la montagne sacrée, portés un regard d'inquiétude chés tous les peuples encore asservis, parcourés avec persévérance la carrière révolutionnaire que vous avez si glorieusement entamée; gravés sur le bronze le décret mémorable que le génie de la liberté vient de proclamer, grâces vous en soient rendues, et que vos armes déjà partout victorieuses aillent placer ces tables immortelles sur les débris des trônes déjà chancelants de tous les rois de l'Europe; que ces monstres d'autorité rentrent dans la poussière, et que leur mort prochaine expie tous les forfaits dont fut toujours souillée la carrière qu'ils avoient parcourue; tel est, législateurs, notre amour pour la liberté que nous ne croirons être heureux que lorsque nous saurons que tous les peuples de la terre auront comme nous recouvré tous les droits que la nature leur a donnés.

Salut en la République ».

MARCHANT, VANDERQUAND aîné, ARDOUÏN (*secret.*)
[et la signature du présid., illisible].

14

Les membres composant le comité de surveillance de la commune de Thomières, département de l'Hérault, annoncent à la Convention qu'ils ont découvert une grande quantité de meubles, effets, cuivres, boîtes en or et en argent, et autres objets précieux, que des parents d'émigrés avoient soustraits aux scellés; ils invitent la Convention à rester à son poste, et jurent de veiller aux intérêts de la République, et de faire exécuter ses lois.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (1).

15

Les administrateurs et l'agent national du district de Rethel (2) témoignent la profonde indignation dont ils ont été saisis à la nouvelle de l'assassinat de Collot-d'Herbois et de Robespierre; ils jurent de verser tout leur sang pour la défense de la Représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XL, 175. B^{4e}, 10 mess. (1^{er} suppl.); Ann. R.F., n° 212; J. Fr., n° 644; J. Sablier, n° 1409.

(2) Ardennes.

(3) P.V., XL, 175.

[Rethel, s.d.] (1).

« Représentans

Vous avez mis les Vertus à l'ordre du jour, et les tyrans y ont mis toutes les scélératesses.

C'est par eux que les poisons se préparent et que les poignards s'aiguisent. Ils veulent achever de désoler la terre par les plus noirs attentats! O Crime! Ils veulent égorger les amis de l'humanité, les plus zélés défenseurs des droits et de la Liberté du Peuple! Mais L'Être Suprême qu'ils outragent et qui ne cesse de nous protéger, a détourné leurs coups homicides, et leurs infâmes projets ont encore une fois été déjoués.

Les administrateurs du District de Rethel viennent, avec toute la France, Témoigner à la Représentation nationale la profonde indignation dont ils ont été saisis à la nouvelle de l'assassinat de Collot d'Herbois et Robespierre, de cet autre Crime Sorti du Cerveau infernal du féroce Pitt... Ils viennent jurer de verser tout leur sang pour votre défense, pour le maintien de la liberté et l'entier anéantissement du Reste des Tyrans ».

WACELLIER (?), RAUDRAGU (?), POTHIER POU CET,
Par l'administration MORMOT (?).

16

La société populaire de Vitrey, département de la Haute-Saône, voit avec plaisir le tranchant révolutionnaire levé, et la baïonnette en avant au pas de charge; elle désire de voir convertir le cuivre de la République en chaudières pour préparer le salpêtre, et en canons pour foudroyer ses ennemis; elle fait l'énumération des dons patriotiques qu'elle a faits depuis le 1^{er} ventôse; elle est prête à tout sacrifier, son sang même, pour le triomphe de la liberté; elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités des finances et domaines nationaux (2).

Les citoyens composant la société populaire de Vitrey, district de Jussey, département de la Haute-Saône, rappellent tous les sublimes travaux de la Convention nationale, l'en félicitent et ajoutent: Grâces vous soient rendues, législateurs, vous avez imprimé et vous dirigez le gouvernement révolutionnaire; vous avez mis à l'ordre du jour la probité, la vertu, la félicité publique; vous avez proclamé la morale universelle: le peuple français devra sa gloire et son bonheur à votre sagesse et à votre énergie.

Ils demandent que le cuivre de la République ne serve qu'à fondre des chaudières pour le salpêtre, et des canons pour foudroyer les tyrans; qu'il ne soit plus fait de petite mon-

(1) C 308, pl. 1196, p. 26.

(2) P.V., XL, 175; C. Univ., n° 908; J. Fr., n° 644; Ann. R.F., n° 212; J. Sablier, n°s 1402, 1409 (« Vitry » dans cette gazette et dans quelques autres); Mess. Soir, n° 676.

noie avec ce métal, et qu'elle soit remplacée par des assignats de 8 s. qui, avec ceux de 10 et 15, suffiront pour faire tous les appoints.

Ils invitent la Convention à ordonner que les domaines nationaux soient vendus dans les communes même où ces biens sont situés, et que les ventes en soient faites en petites portions, afin que chaque individu puisse acheter ce qui est à sa portée et qui lui convient.

Ils l'invitent aussi à proscrire dans les baux à ferme, toutes ces conventions monstrueuses, dignes de l'ancien régime, par lesquelles le fort écrase le foible.

Ils donnent connoissance des offrandes patriotiques que les citoyens du canton de Vitrey ont faites depuis le 1^{er} ventôse dernier.

Elles consistent en 620 pintes d'eau-de-vie, 240 chemises, 73 paires de souliers, 31 pantalons, 2 vestes, une culotte, 2 paires de bas et autres petits objets; le tout ayant été déposé au district de Jussey.

Ils protestent qu'aucun sacrifice ne leur coûtera lorsqu'il s'agira du triomphe de la République, et jurent de verser leur sang, pour maintenir son unité et indivisibilité.

Ils terminent par inviter la Convention à rester à son poste » (1).

17

La société populaire de Rhodès (2) écrit à la Convention qu'elle a mis le sceau de l'immortalité à ses travaux en proclamant l'existence de l'Être-Suprême, et en asseyant les droits sacrés de l'homme sur les bases éternelles de la justice et de la vertu.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Rodez, 6 prair. II] (4).

« Citoyens representans

Vous avés mis le sceau de l'immortalité a vos glorieux travaux en asseyant les droits sacrés de l'homme sur les bases éternelles de la justice et de la vertu. Le culte pur d'un dieu juste et bon que vous avés solennellement proclamé, ainsi qu'une vie avenir ajouteront encore au enthousiasme de la liberté et enfanteront de nouveaux prodiges. et qui pourroit craindre de mourir pour sa patrie, quand il sera assuré de revivre dans le sein de l'auteur de la nature.

Peres de la patrie cet hommage que vous avés rendus à l'Être suprême, et a la dignité de l'homme, vous assure la reconnoissance du peuple français; vous rivaliserés avec l'objet de son adoration car vous jouissés encore de son amour. S. et F. ».

CONSTANS (presid.), ROGERY (secret.) [et une signature illisible].

(1) B⁴ⁿ, 10 mess. (2^e suppl^e).

(2) Aveyron.

(3) P.V., XL, 176; J. Sablier, n^o 1402.

(4) C 309, pl. 1204, p. 26.

18

Les administrateurs du département de la Nièvre ont frémi d'indignation en apprenant que des scélérats avoient attenté à la vie de Collot-d'Herbois et Robespierre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Nevers, 7 prair. II] (2).

« Représentans du Peuple,
Régénérateurs de la Liberté et de l'Egalité.

Un Crime vient d'être Commis sur la Représentation Nationale: Robespierre et Collot d'Herbois étoient désignés pour être victimes des Tyrans coalisés contre le Peuple français: le Génie de la Liberté a Sauvé Robespierre des Recherches du Monstre qui Vouloit Enlever à la République un de ses défenseurs les plus ardents et les plus zélés; le Génie de la Liberté a Arraché Collot d'Herbois a l'arme meurtrière de l'assassin dont les Conseils impies et Sacrileges de Pitt et de Cobourg dirigeoient la Main.

Représentans, à qui le Peuple français doit-il la conservation de Vos Vertueux collègues; à L'Être Suprême, à cet Être dont vous avez reconnu la toute puissance, à cet Être enfin qui doit récompenser les Vertus Républicaines de tous Citoyens qui se devoient à La propagation de la Morale, et aux Principes sociaux des Peuples qui veulent secouer le joug des Tyrans.

Vous avez dans votre Sagesse organisé le Gouvernement Révolutionnaire; cette organisation étoit nécessaire, le Salut de la République l'exigeoit impérieusement; en décrétant ce Gouvernement vous avez Sauvé la République; Nous jurons de le Respecter et de le faire respecter par nos concitoyens, et de servir au Glaive de la Loi tous ceux qui ne voudroient pas s'y soumettre.

Tels sont, Représentans du Peuple, les Sentiments fermes et constans des Membres composant le Département de la Nièvre.

Vive la République, Vive la Montagne! ».

MOREAU, P.-N. JOLY, E.-L.A. GRANGIER, BIDAUL (?), JACQUINOT (adj' du présid.).

19

Les administrateurs du district de Melun (3) félicitent la Convention sur les efforts qu'elle oppose aux entreprises des ennemis de la liberté, et sur l'énergie avec laquelle elle a déjoué toutes les factions; ils applaudissent au décret qui proclame l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'ame.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XL, 176.

(2) C 308, pl. 1196, p. 27.

(3) Seine-et-Marne.

(4) P.V., XL, 176.